

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Grève des sages-femmes : vers un dénouement heureux

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

La direction générale du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL) entend procéder au paiement des impayés des primes dites de quote-parts. La DG, Dr Marie-Thérèse Vane Ndong-Obiang, a, lors d'une rencontre hier avec le Comité de trésorerie spécial, décidé d'un moratoire pour apurer les impayés dus aux agents, à l'origine de la grève des blouses roses.

Au terme des échanges entre la DG et le Comité de trésorerie, il ressort qu'un accord a été fixé sur le règlement des 8 mois concernés, en quatre mensualités. Soit

une enveloppe globale d'un peu plus de deux cents millions de francs, excepté le mois d'avril 2020 en paiement. Pour la responsable de cet établissement sanitaire, ces arriérés 2020 doivent être intégralement payés dans les meilleurs délais. Elle a insisté sur l'urgence de ce versement qui ne doit avoir aucune incidence sur le paiement des quotes-parts de l'année en cours, au fur et à mesure du reversement des ristournes CNAMGS auxquelles est adossée ladite prime.

Souhaitant apaiser le climat, la DG du CHUL envisage d'améliorer les conditions de travail des sages-femmes en colère depuis lundi. À cet effet, la maternité du CHUL sera bientôt provisoirement installée dans



Photo: H.N.M

Rencontre entre la DG du CHUL et le comité de trésorerie de l'hôpital, hier.

le nouveau bâtiment de l'ancien service de traumatologie, où sont en train d'être aménagés une salle d'accouchement et un bloc opératoire, avec des conditions d'exercice et des commodités de

séjour bien plus humaines. Fallait-il donc que les sages-femmes protestent pour que la précarité de leurs conditions de travail soit ainsi revue? Cette diligence des autorités sanitaires

face à cette crise ne démontre-t-elle pas une volonté affichée des politiques en charge de la Santé de maintenir ce département dans cet état où le personnel manque parfois du minimum?

Ouvriers des transports et des activités connexes : un contrat médical au profit de SAOTCG

F.M.MOMBO
Libreville/Gabon

Le Syndicat autonome des ouvriers des transports et des activités connexes du Gabon (SAOTCG) vient de signer à Libreville un contrat de partenariat pour la prise en charge médicale de ses membres par une structure médicale de la place, représentée par son médecin-chef. Ce partenariat qui est le résultat de plusieurs tractations entre le président du SAOTCG, Jean-Stanislas Choukou-Leboundou et le patron de la clinique Zoe, Dr Georges Edou-Etho, devrait permettre aux travailleurs affiliés (plus de 20 000 membres) issus aussi bien des transports terrestres (Corridor), que maritimes et, même, aériens de s'offrir des services médicaux à moindre coût. Parmi les artisans de ce contrat figure également le docteur Jacques Emmanuel



Photo: F.M.MOMBO

Les syndicalistes et le corps médical au terme de la signature de partenariat au profit des membres du SAOTCG.

Édouard Roy qui, en sa qualité de médecin du travail, n'a ménagé aucun effort pour faciliter la matérialisation de ce contrat. On note au nombre des prestations médicales envisagées, non seulement la prise en charge des premiers soins médicaux, mais aussi l'établissement des certificats médicaux d'aptitude à la conduite des véhicules automobiles, etc. Soulignons que d'autres démarches sont en cours pour l'augmentation des prestations en faveur du SAOTCG.

Setrag : la médaille du travail à 36 agents



Photo: Jean Madouma

Une partie des décorés et leurs insignes de gratification.

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

ILS sont 36 agents de la Société d'exploitation du chemin de fer Transgabonais (Setrag) qui viennent d'être décorés de la médaille du travail, dont 35 en bronze et une en or. Les médailles leur ont été remises par le directeur adjoint du Travail et de la Réglementation, Jean-Baptiste Mbadinga. Au nom de la ministre en charge de l'Emploi et du Travail, Jean-Baptiste Mba-

dinga a félicité les récipiendaires pour les efforts accomplis dans l'évolution de la Setrag, mais surtout pour leur fidélité et loyauté envers cette entreprise ainsi que pour la qualité des initiatives personnelles prises par ces agents méritants pour l'amélioration des offres de services de cette entreprise. Le directeur adjoint du Travail et de la Réglementation a également salué l'évolution de la Setrag, entreprise citoyenne, grâce au dynamisme de ses agents dont font partie les

jeunes décorés. Le directeur des ressources humaines de la Setrag, Jean-Robert Avatoli a rappelé aux récipiendaires que la Setrag est l'épine dorsale de l'économie gabonaise. Par le travail bien fait, il est possible de rendre cette entreprise encore plus performante, a-t-il dit aux agents.

" Notre challenge au quotidien reste toutefois la sécurité; délivrer des résultats certes, mais progresser toujours en toute sécurité ", a précisé M. Avatoli.